



HAL
open science

compte-rendu d'ouvrage: "Davide Cristoferi, Il " Reame " di Siena. La costruzione della Dogana dei Paschi e la svolta del tardo Medioevo in Maremma (metà XIV-inizi XV secolo), Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo (Nuovi Studi Storici, 121), 2021, 346 p. " dans *Revue historique*, n° 704, 2022, p. 968-971.

Jean-Baptiste Delzant

► To cite this version:

Jean-Baptiste Delzant. compte-rendu d'ouvrage: "Davide Cristoferi, Il " Reame " di Siena. La costruzione della Dogana dei Paschi e la svolta del tardo Medioevo in Maremma (metà XIV-inizi XV secolo), Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo (Nuovi Studi Storici, 121), 2021, 346 p. " dans *Revue historique*, n° 704, 2022, p. 968-971.. *Revue historique*, 2022, 704, pp.968-971. 10.3917/rhis.224.0968 . halshs-03997418

HAL Id: halshs-03997418

<https://shs.hal.science/halshs-03997418>

Submitted on 4 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte-rendu

Davide Cristoferi,

Il « Reame » di Siena.

La costruzione della Dogana dei Paschi

e la svolta del tardo Medioevo in Maremma (metà XIV-inizi XV secolo,

Rome, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo (Nuovi Studi Storici, 121), 2021, 346 p.

*N. B. : Le texte suivant est paru dans la rubrique « comptes rendus » de la **Revue historique**, n° 704, 2022, p. 968-971.*

Il est mis en ligne sur HAL-SHS dans une forme antérieure à celle de la mise en page opérée par la revue. Les numéros en italique entre crochets renvoient à la pagination du numéro 704 de la Revue historique.

[p. 968] Dans l'introduction qu'ils donnèrent au dossier des *Mélanges de l'École de Rome* consacré à « La transhumance dans les pays méditerranéens du XV^e au XIX^e siècle » (t. 100, n°2, 1988), G. Delille et A. Massafra regrettaient qu'une institution telle que la douane des pâturages de Maremma n'eût jusqu'alors fait l'objet que d'études ponctuelles. L'histoire des économies pastorales et de la transhumance a connu d'importants développements au cours des dernières décennies, autour notamment des préoccupations politiques et historiographiques touchant aux interactions des sociétés humaines et de leur environnement, mais il manquait encore une recherche monographique approfondie sur la *Dogana dei Paschi* de Sienna. Dans la province voisine du Patrimoine de Saint-Pierre, la structure comparable de la douane du bétail avait, elle, fait l'objet dès 1981 de l'étude de référence de J.-C. Maire Vigueur.

Le livre que D. Cristoferi a tiré de sa thèse de doctorat soutenue à l'*Università degli studi di Siena* vient très opportunément pallier ce manque. Il se concentre sur les [p. 969] décennies de l'invention précoce et originale d'un monopole d'État portant sur l'accès aux pâturages, à une échelle régionale, pour le bétail des grandes transhumances. Commencée au milieu du XIV^e siècle, la mise en place de l'appareil normatif et bureaucratique à travers lequel se réalise lentement ce projet de gestion centralisée du territoire atteint en 1419 un palier de son développement : de nouveaux statuts de la douane sont alors publiés, qui donnent une cohérence renforcée aux normes antérieures, réorganisent la structure et ajustent, une nouvelle fois, l'action publique à l'objectif financier principal que les délibérations communales rappellent avec constance : maximiser les rentrées dans les caisses de la cité en tirant, selon la formule évocatrice de l'auteur, l'or de l'herbe (p. 189-190). Il faut noter que D. Cristoferi a proposé par ailleurs, en parallèle à son étude, une nouvelle édition scientifique du *statuto* de 1419 au sein de la jeune collection des « Studi e Fonti di storia toscana ».

La construction normative de la *Dogana* est le thème du premier des trois chapitres – flanqués d'une introduction et d'une conclusion claires – à travers lesquels se déroule l'analyse ramassée en 201 pages constituant le cœur d'un livre où se déploie ensuite un vaste appareil critique. Succède à ce chapitre, un peu étrangement car elle traite d'éléments dont la connaissance ne permet que rétrospectivement au lecteur de saisir certains enjeux du premier temps, une section dédiée à l'acquisition par Sienna des pâturages de Maremma pour la transhumance. Le troisième chapitre évoque enfin la structure et le fonctionnement de la

Dogana avant de dresser un bilan comptable de son activité. L'institutionnalisation du contrôle de vastes espaces de pâture par Sienne permet à l'auteur d'observer, bien plus largement et grâce à la variation des échelles, les reconfigurations profondes des cadres économiques, démographiques et politiques d'un espace méditerranéen de la fin du Moyen Âge. D. Cristoferi traite ainsi du développement du grand élevage transhumant et de ses conséquences socio-économiques, de la question des communs et de la propriété foncière, ou encore de la construction d'entités étatiques territorialisées et de la gestion de territoires soumis.

Enrichir la réflexion collective sur une telle variété de thématiques n'allait pas de soi, les archives de la douane des pâturages faisant presque entièrement défaut pour la période antérieure au XVI^e siècle. L'A. y parvient pourtant de façon remarquable après avoir rassemblé une imposante masse d'archives inédites produites par la commune siennoise et ses offices, conservées aujourd'hui à l'*Archivio di Stato di Siena*. Sont utilisés en particulier les registres de délibération du conseil général de la ville et la documentation produite par les principales magistratures urbaines, mais aussi l'important corpus des statuts de la dominante et de ceux de 29 communautés soumises à travers la Maremme. L'étude est complétée par des sources fiscales ainsi que des actes variés concernant l'administration des territoires, ces derniers permettant d'apprécier les résistances opposées à la mise en place du monopole public. La nature du corpus documentaire oriente nécessairement les perspectives du savoir historique élaboré, c'est une évidence. Aussi la *Dogana* apparaît-elle ici avant tout du point de vue de la commune et selon sa rhétorique, comme l'un de ses outils et non comme une organisation susceptible de suivre ses propres logiques. Au vu de la place qu'elle occupe au sein de l'appareil d'État auquel elle assure, grâce aux marges qu'elle finit par dégager à la fin de la période, des revenus substantiels permettant de diminuer le poids de la dette publique et de garantir de nouveaux emprunts, il est plus que vraisemblable que ceux qui ont eu la charge de la faire fonctionner aient constitué des groupes spécifiques poursuivant des intérêts diversifiés. Ceux-ci ne devaient recouvrir que partiellement ceux de la commune. Un angle d'approche plus sociologique permettra sans doute, dans des travaux à venir, de faire émerger les acteurs au milieu des mécanismes. Les tableaux établis en annexe de l'ouvrage [p. 970] offrent le premier matériau d'une étude prosopographique par ailleurs à peine esquissée (p. 151-152, 161-162 par exemple) : ils présentent les listes minutieusement reconstituées des officiers et fonctionnaires de la douane (tableaux 14-16) mais aussi celle des concessionnaires qui ont pris ses revenus à ferme entre 1412 et 1423 (tableau 17).

Car le fonctionnement de la douane des pâturages connaît des évolutions profondes, clairement mises en lumière par l'A. Les effets démographiques et économiques de la peste de 1348 incitent le pouvoir siennois à trouver de nouvelles ressources fiscales, en même temps qu'ils rendent disponibles de vastes terres dépeuplées ou sous-exploitées : durable, la crise dans la Toscane méridionale facilite pour une part le développement géographique et institutionnel de la *Dogana*. En 1353, la commune prend une mesure radicale que D. Cristoferi considère comme programmatique pour l'administration à venir des pâturages de Maremme (p. 43) : l'ouverture de la région à la grande transhumance du bétail étranger, assortie de la gestion directe et centralisée des droits d'usage. Un organe *ad hoc*, l'*ufficio dei Paschi*, est rapidement créé, qui assure en quelques années la contractualisation avec les éleveurs (la *fida*), le comptage du bétail (la *calla*) et la perception des droits de pâture (l'*erbatico*). Un personnel spécialisé est recruté, parmi lequel des hommes en charge de la surveillance des territoires et des troupeaux. Pour accroître ses ressources, l'office loue à des prix qu'il détermine des terrains ensuite ouverts au bétail. En 1366, il prend le nom de douane, affichant clairement la nature publique et monopolistique de l'exploitation pastorale de la Maremme. Les difficultés multiples rencontrées par Sienne dans les dernières décennies du siècle la conduisent à affermer en bloc, périodiquement, l'ensemble des revenus des

pâturages dont les superficies se sont accrues au fil des conquêtes militaires. Une troisième phase (1403-1419) voit aboutir le projet (p. 74) dont l'A. a vu les germes plantés au milieu du siècle précédent : le passage de la Maremme sous le contrôle de la *Dogana*, les surfaces mises en pâturage augmentant considérablement du fait de la soumission contrainte de communautés rurales souvent privées d'une large part de leurs habitants, et presque toujours dépouillées de leurs droits. En 1419, sont ainsi exploités plus de 4 000 km² de terres dont la propriété ou les usages ont été diversement acquis. Le fonctionnement de la douane est quant à lui de nouveau modifié : de nouveau affermé, ses revenus sont confiés annuellement à neuf citoyens choisis par les différentes circonscriptions de la cité, appuyés par le personnel de la douane.

Le développement de cette institution dont la rentabilité reste une préoccupation constante n'a donc rien de linéaire. L'A. le reconstruit rigoureusement en soulignant sa dimension empirique, mettant en lumière l'influence de la conjoncture (les razzias des compagnies de mercenaires et l'insécurité des campagnes) et les réponses apportées aux problèmes structurels rencontrés. Parmi ceux-ci, il souligne les tensions créées par la course à la maximisation des profits que procure l'activité la plus rentable de la commune. Si son influence sur le prix de la terre et de la viande, ou sur la rentabilité des exploitations locales n'apparaît qu'en filigrane (p. 113), son impact environnemental est bien visible : il est dévastateur. Alors que les troupeaux augmentent d'année en année, les arbitrages avec les autres activités agricoles deviennent plus difficiles. L'espace disponible pour les céréales se réduit et les dizaines de milliers de bêtes (on compte 90 000 brebis et moutons pour l'année 1417) causent des lourds dommages à travers chemins et champs, vignes et vergers. Les communautés de Maremme multiplient les actions contre les éleveurs et rechignent à soumettre leurs propres bêtes à la douane. Elles bataillent pour la défense de leurs droits avec une dominante conduite à trancher parmi des intérêts complexes. D'institution financière, la *Dogana* est devenue l'un des principaux moyens de contrôle et d'administration du vaste territoire auquel Sienna s'est [p. 971] imposée. De façon très précise (p. 107-132), D. Cristoferi montre que pour chaque communauté, les droits des pâturages, les tarifs douaniers et les conditions d'accès aux réserves sont discutés un à un, dans un rapport de force changeant. Le monopole public s'appuie en réalité sur une mosaïque de situations juridiques locales. De ces exigences multiples, souvent contradictoires, les dirigeants tentent de maintenir ce que l'A. qualifie de « déséquilibre contrôlé ».

Le pouvoir siennois du Quattrocento est ainsi amené à comprendre qu'il œuvre dans un monde fini. Ses ressources naturelles ne sont pas inépuisables, leur utilisation exige des choix politiques douloureux. Cela aussi, D. Cristoferi le rappelle fort bien.

Jean-Baptiste Delzant
Université Paris Cité ; ICT - Les Europes dans le monde (UR 337)